



Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale de la Charente

AR Prefecture

016-281600130-20210526-DELIB2021_18-DE
Reçu le 26/05/2021
Publié le 26/05/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE**

SEANCE DU 25 MAI 2021

Les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Charente se sont réunis le Mardi 25 Mai 2021 à 18 heures, au siège du Centre de Gestion de la Charente, sous la présidence de Monsieur Patrick BERTHAULT, Président du Centre de Gestion, Conseiller municipal de Maine-de-Boixe.

Date de convocation : 17 Mai 2021

Présents :

TITULAIRES : 14

- M. Patrick BERTHAULT, Président du Centre de Gestion, Conseiller municipal de Maine-de-Boixe,
- M. Michel GERMANEAU, Vice-président du Centre de Gestion, Maire de Linars,
- Mme Sylviane BUTON, Vice-Présidente du Centre de Gestion, Conseillère municipale de Vervant,
- Mme Anna ANDRÉ, Vice-présidente du Centre de Gestion, Conseillère municipale de La Chapelle,
- M. Jérôme DESBROSSE, Conseiller municipal de Châteauneuf-sur-Charente,
- Mme Françoise GIROUX-MALLOT, Maire de Saint-Amant-de-Boixe,
- M. Frédéric BASSET, Maire de Vouharte,
- Mme Fabienne GODICHAUD, Maire de Saint-Michel,
- Mme Sylvie MAILLOCHAUD, Adjointe au maire de Balzac,
- Mme Sonia PAPILLAUD, Conseillère syndicale du SIVOS Cellettes-Maine-de-Boixe,
- Madame Sandra ROS, Ville d'Angoulême,
- M. Jean-Paul ZUCCHI, Département de la Charente,
- M. Daniel ROUHIER, Conseiller Municipal de Brie,
- M. Christian BARDET, Président du Syndicat Mixte d'alimentation en eau du Sud-Charente.

Excusés :

TITULAIRES : 10

- Mme Monique CHIRON, Vice-présidente du Centre de Gestion, Maire de Voeuil-et-Giget,
- Mme Brigitte BAPTISTE, Maire de Touvre,
- M. Eric BIOJOUT, Grand-Angoulême – Communauté d'Agglomération,
- M. James CHABAUTY, Maire de Montignac-Charente,
- Mme Françoise DELAGE, Maire de Dignac,
- Mme Virginie LEBRAUD, Maire de Chirac,
- M. Eric PINAUD, Vice-Président de la CDC de Charente-Limousine,
- M. Fabrice POINT, Maire de Chasseneuil-sur-Bonnieure,
- M. Dominique SOUCHAUD, Maire de Saint-Sulpice-de-Cognac,
- Mme Anne-Laure WILLAUMEZ, CCAS d'Angoulême.

SUPPLEANTS :

- M. Francis LAURENT, Maire de Mornac.

Etait également excusé M. Damien THOMAS, Trésorier principal municipal.

Pouvoirs : 6

- Mme Monique CHIRON, Vice-présidente du Centre de Gestion, Maire de Voeuil-et-Giget, donne pouvoir à M. Michel GERMANEAU, Vice-président du Centre de Gestion, Maire de Linars,
- M. James CHABAUTY, Maire de Montignac-Charente, donne pouvoir à Mme Françoise GIROUX-MALLOT, Maire de Saint-Amant-de-Boixe,
- Mme Françoise DELAGE, Maire de Dignac, donne pouvoir à M. Daniel ROUHIER, Conseiller Municipal de Brie,
- Mme Virginie LEBRAUD, Maire de Chirac, donne pouvoir à M. Frédéric BASSET, Maire de Vouharte,
- M. Eric PINAUD, Vice-président de la CDC de Charente-Limousine, donne pouvoir à Mme Sylvie MAILLOCHAUD, Adjointe au maire de Balzac,
- M. Fabrice POINT, Maire de Chasseneuil-sur-Bonnieure, donne pouvoir à Mme Fabienne GODICHAUD, Maire de Saint-Michel.

DÉLIBÉRATION N° 2021-18

**OBJET : Conclusion de conventions de participation pour la mise en œuvre d'un régime de protection sociale complémentaire pour les agents des collectivités et établissements publics mandataires du CDG 16 –
Décision – Autorisation – Signature**

Monsieur le Président rappelle que le Conseil d'Administration, dans sa séance du 2 février 2021, a décidé de lancer une consultation sur la base de l'article 15 du décret n°2011-1474 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, en vue de la conclusion par le Centre de Gestion de conventions de participation pour les risques Prévoyance et Santé pour les collectivités et établissements publics qui lui ont donné mandat.

Il précise que la publicité de la consultation a été mise en ligne le 8 février 2021. Les candidats devaient déposer leurs offres au plus tard le 26 mars 2021 à 12h00.

Après clôture du délai, il ressort que 7 candidats ont déposé des offres :

- 4 pour la Prévoyance
- 7 pour la Santé

Il s'agit de :

Assureur	Gestionnaire	Prévoyance	Santé
TERRITORIA MUTUELLE	TERRITORIA MUTUELLE	X	X
INTERIALE	GRAS SAVOYE	X	X
MNT	SOFAXIS	X	X
ALLIANZ VIE	COLLECTEAM	X	X
MNFCT - ALTERNATIVE COURTAGE	MNFCT		X
LMF - ARGANCE CONSEILS	LMF		X
GROUPE FRANCE MUTUELLE	GROUPE FRANCE MUTUELLE		X

Conformément au règlement de consultation, des négociations se sont déroulées avec les 3 candidats les mieux placés pour chaque risque.

Les synthèses des rapports d'analyse de la consultation préparée par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, le cabinet ALCEGA ont été présentées au Comité Technique du 21 mai 2021 qui a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les candidats les mieux-disants sont :

- pour le risque Prévoyance : TERRITORIA MUTUELLE
- pour le risque Santé : M.N.T.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22bis de la loi n°83-634 du portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu les articles 25 et 88-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération n°2021-02 du Conseil d'Administration du 2 février 2021 autorisant le lancement d'une procédure d'appel à concurrence en vue de la conclusion de conventions de participation et de contrats collectifs à adhésions facultatives pour les risques santé et prévoyance ;

Vu les offres reçues et les rapports d'analyse de ces offres ;

Vu l'avis du Comité Technique du 21 mai 2021, pris sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- de retenir l'offre de TERRITORIA MUTUELLE, sise 54 rue de Gabiel - 79185 Chauray, pour la conclusion d'une convention de participation et les contrats collectifs d'assurance associés, pour le risque Prévoyance ;
- de retenir l'offre de la M.N.T., sise 4 rue d'Athènes - 75009 Paris, pour la conclusion d'une convention de participation et les contrats collectifs d'assurance associés, pour le risque Santé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes, leurs conditions particulières et les contrats collectifs selon les projets ci-annexés ainsi que toute autre pièce nécessaire à la mise en œuvre de ceux-ci au 1^{er} janvier 2022.

A Angoulême, le 26 Mai 2021



Le Président du Centre de Gestion,

M. Patrick BERTHAULT.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Ce recours pourra être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens en se conformant aux instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr